

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1^{er} juin 1954

Pays	Accord	Dispositions
ALLEMAGNE OCCIDENTALE.	GATT en vigueur le 1 ^{er} octobre 1951.	
ARGENTINE.....	Accord commercial signé le 2 octobre 1941; provisoirement en vigueur le 15 novembre 1941.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. L'application provisoire peut se terminer moyennant avis de trois mois.
AUTRICHE.....	GATT en vigueur le 19 octobre 1951.	
BENELUX (BELGIQUE, LUXEMBOURG ET PAYS-BAS).	Accord commercial avec la Belgique (y compris le Luxembourg et les colonies belges) en vigueur le 22 octobre 1924; suspendu pendant la guerre mais remis en vigueur par un échange de notes les 1 ^{er} et 5 février 1946. L'accord s'applique aussi aux Antilles néerlandaises et au Surinam. GATT, valant pour le Benelux, en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée en matière tarifaire. Peut se terminer moyennant avis d'un an.
BIRMANIE.....	GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	
BOLIVIE.....	Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 15 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et la Bolivie le 1 ^{er} août 1911.	Échange du traitement, de la nation la plus favorisée. Il peut y être mis fin moyennant avis d'un an.
BRÉSIL.....	Accord commercial signé le 17 octobre 1941; en vigueur provisoirement à compter de la date de sa signature et définitivement le 16 avril 1943. GATT en vigueur le 31 juillet 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé moyennant avis de six mois.
CHILI.....	Accord commercial signé le 10 septembre 1941; en vigueur provisoirement le 15 octobre 1941 et définitivement le 19 octobre 1943. GATT en vigueur le 16 mars 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé moyennant avis de six mois.
CHINE.....	<i>Modus vivendi</i> signé le 26 septembre 1946; en vigueur le 28 septembre 1946. La Chine s'est retirée de GATT le 5 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé moyennant avis de trois mois.
COLOMBIE.....	Le traité de commerce conclu avec le Royaume-Uni le 16 février 1866 s'applique au Canada. Modifié par le protocole du 20 août 1912 et par l'échange de notes du 30 décembre 1938. Un accord commercial entre la Colombie et le Canada, signé le 20 février 1946, n'est pas encore en vigueur.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé moyennant avis de trois mois.
CORÉE.....	Ce pays a pris part aux négociations de Torquay, mais n'est pas encore (1 ^{er} juin 1954) devenu membre de GATT.	